

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 16 juin 2025

Le 16 juin 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment
convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-70 : Motion de soutien au projet éducatif et environnemental de création d'une mini-forêt au sein du collège Georges Rayet

Rapporteur : Jean-Jacques PUYOBRAU

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Andrée COLLIN
Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean Claude GALAN à Josette DURLIN - Pascal CAVALIERE à Andrée COLLIN
Fatima SABI à Vincent BUNEL - Hervé DROILLARD à Ahmed ASFOR
Nicole BONNAL à Kamel MEHERZI - Céline PROUHET à Nathalie LACUEY
Olivier SAILHAN à Justine ADENIS - Sandrine TIGNOL à Jean-Jacques PUYOBRAU
Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT

Absents excusés

Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET

Absents

Nicolas CALT - Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 19 – Nombre de procurations : 9 – Nombre de votants : 28

Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales encadre les décisions de l'assemblée délibérante. Il présente la démarche pleine d'enthousiasme de Marie SPANU, professeure de Science et vie de la terre au collège Georges Rayet, porteuse d'un projet à la fois simple et porteur d'avenir : le « baptême républicain » de la mini-forêt qui a pris racine au cœur de leur établissement.

Planter une mini-forêt dans l'enceinte du collège Georges Rayet dépasse la simple plantation d'arbres. C'est un véritable laboratoire vivant destiné à sensibiliser nos jeunes

citoyens aux défis cruciaux de la biodiversité et à les encourager à devenir des acteurs engagés pour la protection de notre environnement.

La démarche profondément participative du projet le rend encore plus remarquable. Les élèves eux-mêmes ont été invités à proposer des noms pour ce nouvel espace de nature, des noms qui résonnent avec les valeurs de notre République, qui évoquent la richesse de la biodiversité locale, ou qui rappellent l'histoire de notre territoire. Un vote est en cours, et nous attendons avec intérêt de découvrir le nom qu'ils auront choisi collectivement.

Le souhait de la communauté éducative d'organiser un baptême républicain le 19 juin 2025 est une belle opportunité de célébrer cet engagement des élèves et de tisser des liens encore plus étroits entre le collège, ses jeunes acteurs du changement, et notre commune.

Naturellement, la Ville est sensible à toutes les initiatives pédagogiques qui nourrissent l'esprit citoyen des jeunes et qui les éveillent à l'importance de préserver notre planète pour les générations futures.

Par conséquent, et souhaitant donner une portée singulière à cette démarche, il est proposé au Conseil municipal à travers cette motion, de soutenir cet élan citoyen et d'y participer à travers la validation de la dénomination de la mini-forêt, selon les résultats du vote des élèves et enfin d'autoriser une cérémonie dédiée et d'y participer.

Le Conseil municipal, après délibéré,

DECIDE d'apporter son entier soutien au projet éducatif et environnemental de création d'une mini-forêt au sein du collège Georges Rayet,

VALIDE officiellement la dénomination qui sera choisie par les élèves à l'issue du processus participatif en cours pour désigner cette mini-forêt,

AUTORISE l'organisation d'une cérémonie de « baptême républicain » de cette mini-forêt le 19 juin 2025, en présence des élèves, des parents, des enseignants et des représentants de la municipalité,

MARQUE sa volonté de participer à cet événement symbolique, témoignant de l'engagement de la collectivité en faveur de l'éducation à l'environnement et de la valorisation de l'engagement citoyen des jeunes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Martine **CHEVAUCHERIE**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication